

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF105

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 22 QUATER

A l'alinéa 2,

substituer aux mots:

"au troisième alinéa",

les références:

"aux 1° et 2°".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.